

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 8

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Avril 2021

Violence conjugale

Un message du Service de police de Mirabel

La violence conjugale est perçue depuis longtemps comme un phénomène social complexe et enraciné. Ce fléau sociétal prend malheureusement davantage d'ampleur au fil du temps. Dans la dernière année seulement, 74 victimes de violence conjugale sont allées chercher de l'aide auprès du Service de police de Mirabel et de Saint-Colomban, sans compter celles qui ne parviennent tout simplement pas à aller chercher de l'aide.

De nombreuses raisons font en sorte qu'il est difficile de briser le cycle de la violence conjugale. Au nombre de ces raisons, on compte la peur des représailles, l'isolement social, la peur du jugement ou encore, l'espoir constant que le conjoint va changer. Ce cycle de la violence s'inscrit dans une dynamique de prise de pouvoir ou de contrôle d'un des partenaires sous diverses formes : violences psychologique, physique, économique, verbale, affective, spirituelle ou sexuelle. La violence arrive de façon subtile et progressive, ce qui la rend difficile à percevoir au départ, d'où l'importance de reconnaître les signes afin d'aller chercher de l'aide.

Le phénomène de la violence conjugale a des répercussions sur l'ensemble de la société. Bien entendu, le contexte actuel de pandémie

augmente les risques de violence et provoque des conséquences directement sur les victimes puisqu'elles sont avec leur agresseur en permanence. Avant la pandémie, les victimes pouvaient s'évader grâce à d'autres facettes de leur vie, comme le travail à l'extérieur du domicile par exemple.

Malgré la situation actuelle, il ne faut pas laisser ce phénomène escalader davantage. Il faut définitivement briser le cycle de la violence. Si vous êtes témoin d'une situation de violence, il est très important d'aller chercher l'aide nécessaire car le temps est compté dans ce type de situation. Il faut agir et signaler la situation aux ressources disponibles avant qu'un autre drame ne se produise. Chaque citoyen a le pouvoir de faire diminuer ce phénomène grandissant dans la société.

Si vous êtes victime de violence conjugale ou que vous croyez l'être, sachez que vous n'êtes pas seul et qu'il y a des gens qui s'en soucient, qui sont prêts à vous aider malgré la pandémie. Il est très important de savoir que vous êtes en droit de quitter votre domicile après le couvre-feu afin d'assurer votre sécurité. Vous pouvez communiquer avec le Service de police de votre Ville, au 450 475-7706, pour obtenir de l'aide.



Vous pouvez également vous procurer une pochette d'information contre la violence conjugale, disponible au poste de police de Mirabel et dans les bibliothèques de la Ville. Si vous avez besoin d'aide, il existe des ressources d'hébergement et des services d'écoute disponibles en tout temps, par exemple : La Maison d'Ariane, au 450 432-9355, et Le Mitan, au 450 435-3651.

Le Service de police tient à rappeler la présence dans l'équipe de Mme Julie Breault, travailleuse sociale, qui peut également être contactée en tant que personne-ressource en lien avec des questions concernant la violence conjugale. On peut la joindre par courriel, à j.breault@mirabel.ca, ou par téléphone, au 450 475-2008, poste 4045.

**CAMPS
DE JOUR**
DE MIRABEL

À L'INTÉRIEUR

**Cahier spécial
camps de jour 2021**



RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires


MIRABEL

La Ville de Mirabel accueillera SimulACTIONS

La Ville de Mirabel a fièrement accepté l'invitation du Réseau des femmes des Laurentides (RFL) d'être la ville hôte du congrès SimulACTIONS, qui se tiendra du 9 au 11 juillet prochain et qui consistera en deux journées de formation pour les femmes en politique. Ces journées de formation seront précédées d'une soirée d'accueil, le 9 juillet.

SimulACTIONS s'adresse aux femmes de tous âges, de tous milieux, de tous horizons et de toutes les régions du Québec qui désirent obtenir des postes électifs aux élections municipales, ainsi qu'aux élues qui souhaitent renouveler leur mandat.

Ce projet innovateur, initié et conçu par le Groupe Femmes Politique et Démocratie, vise à démystifier le fonctionnement et les procédures d'un conseil municipal ainsi que le rôle des élus. Il consiste en une simulation d'une séance de conseil municipal et d'un comité plénier, le tout précédé de formations.

Comme c'est le cas ailleurs au Québec, les femmes sont souvent sous-représentées dans les conseils municipaux de la région des Laurentides. Le but visé par le RFL est d'accélérer la progression de la parité dès les prochaines élections et d'ainsi atteindre une proportion de femmes se situant entre 40 et 60 % au sein des conseils municipaux dans un avenir rapproché.



Il est important pour moi d'aider à démystifier le rôle d'une élue afin d'inciter plus de femmes à s'engager en politique. Je suis très fière que Mirabel encourage les femmes à faire partie du conseil municipal. Je tiens d'ailleurs à remercier le conseil et le maire suppléant pour leur appui dans cette démarche d'accueillir SimulACTIONS à Mirabel.

— FRANCINE CHARLES
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

« Je crois sincèrement à l'importance de l'implication des femmes en politique municipale ainsi que dans toutes les sphères de la société. Au nom des membres du conseil et de la Ville de Mirabel, nous sommes très heureux d'être l'hôte de cette formation, qui nous le croyons, encouragera davantage de femmes à faire le saut. » M. Patrick Charbonneau, maire suppléant.



M. Patrick Charbonneau, maire suppléant

Semaine nationale du don d'organes et de tissus

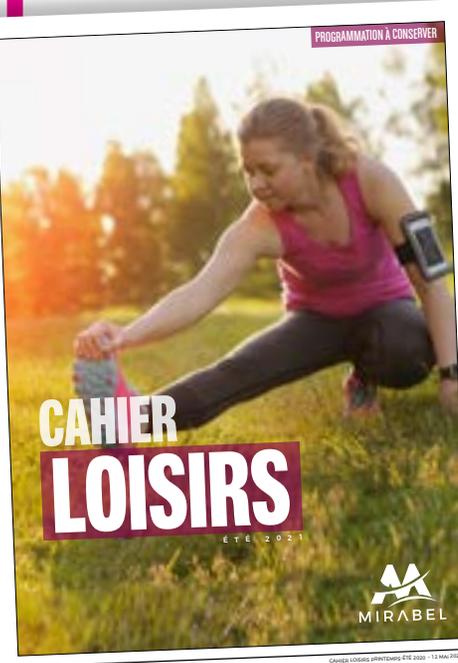
Pensez à en parler avec vos proches!

C'est sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le » qu'aura lieu, du 18 au 24 avril prochain, la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Durant cette semaine, l'organisme Transplant Québec souhaite sensibiliser la population à l'importance de discuter avec ses proches du don d'organes et de tissus et d'ainsi faire connaître son intention d'être donneur d'organes. Cette démarche est d'autant plus importante qu'il est stipulé dans le Code civil du Québec que chaque citoyen doit faire connaître sa volonté à ce sujet, soit verbalement devant deux témoins ou par écrit pour que le don soit reconnu.

À ce jour, selon les données recueillies par Transplant Québec, seulement 40 % des Québécois ont officialisé leur consentement dans un des deux registres officiels alors que plus de 90 % sont favorables au don d'organes.

La Ville de Mirabel invite la population à profiter de la Semaine nationale pour prendre le temps d'en discuter et de faire connaître leur volonté à leurs proches. Une initiative qui peut sauver des vies!



UNE PROGRAMMATION LOISIRS POUR CET ÉTÉ BIENTÔT ANNONCÉE !

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire travaille actuellement sur une programmation d'activités qui vous seront offertes cet été dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Surveillez le *Mirabel vous informe* du 12 mai prochain pour connaître les cours qui vous seront offerts dans les différents parcs de la Ville ainsi que pour connaître les détails sur les cours et ligues de tennis.

Prenez note que les inscriptions pour ces cours auront lieu du 24 mai au 4 juin 2021, en ligne seulement, et que les activités débiteront dans la semaine du 20 juin.



Entreprendre avec ton cœur, ton intelligence et tes talents !

Les lauréats du 23^e Défi OSEntreprendre de Mirabel sont maintenant dévoilés

Le 23 mars dernier avait lieu le dévoilement des lauréats locaux du Défi OSEntreprendre de Mirabel, qui a fait rayonner des entrepreneurs inspirants qui sont passés à l'action. « La Ville de Mirabel est fière de ces entrepreneurs qui ont su se démarquer malgré un contexte particulièrement difficile au niveau du développement économique. Nous félicitons les récipiendaires et les remercions pour leur contribution dans le rayonnement de notre Ville », affirme M. Patrick Charbonneau, maire suppléant.

Lors du dévoilement, cinq prix ont été remis aux lauréates et lauréats s'étant démarqués par la qualité de leur projet, par leur créativité et par leurs valeurs. Des bourses ont d'ailleurs été remises à ces nouveaux entrepreneurs ! Voici les lauréats du volet Création d'entreprise :

Services aux individus

ABC Clinique santé

Exploitation, transformation, production

Augustin & CO.

Service aux entreprises

Axe Notoriété

Commerce

Biscuits & Crème

Bioalimentaire

Les Bières philosophales

La présidente d'honneur locale, Mme Valérie Lagrange, vice-présidente aux opérations de l'entreprise Sicola Ltée, s'est dite très inspirée par le dynamisme des lauréats – qui transmettent le désir d'entreprendre dans la région. Elle a aussi tenu à souligner la mobilisation des promoteurs et l'importance de croire en soi et de poursuivre ses rêves. Le Défi OSEntreprendre, selon elle, c'est le tremplin par excellence pour mettre en lumière ce qui se fait de beau dans la région, surtout en cette période où ça compte particulièrement !

Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales des milliers de participants annuellement; de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que de créateurs d'entreprises. Il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national. Pour sa mise en œuvre, plus de 350 responsables se mobilisent dans les 17 régions du Québec afin de mettre en lumière les projets issus de leur milieu.

Un partenariat gagnant

Si le Défi OSEntreprendre est devenu un incontournable pour propulser l'entrepreneuriat de la région, c'est grâce à l'étroite collaboration qui perdure depuis plusieurs années entre les milieux de l'éducation et des affaires. Pour inspirer le désir d'entreprendre dans la région, on peut effectivement compter sur des collaborateurs et partenaires, dont le soutien est essentiel.

FONDS D'AIDE d'urgence aux PME

DES FONDS SONT TOUJOURS
DISPONIBLES POUR LES PME DE
MIRABEL DANS LE CADRE DE CE
PROGRAMME.

Besoin d'un soutien financier
ou de conseils ? Faites appel à
Mirabel économique.

Renseignements :
450 475-2008, poste 2110
info@mirabeleconomique.ca



Lire 15 minutes par jour =
1 000 000 de mots par an.



BIBLIOTHÈQUE

DE MIRABEL

mirabel.ca/biblio



Contrôle biologique des moustiques

Cette année encore, la Ville de Mirabel a mandaté la firme GDG Environnement pour mettre en place un programme de contrôle biologique des moustiques en saison estivale. Dès la fonte des neiges, l'équipe de GDG Environnement procédera à l'épandage d'un produit biologique, le *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti), afin de réduire la prolifération des insectes piqueurs. Grâce à ce traitement, on peut espérer une diminution de 90 % de la nuisance causée par les insectes. En milieu urbain, l'efficacité de la protection s'étendra jusqu'au mois de septembre.

L'épandage se fera par voies terrestre et aérienne. Ne soyez donc pas étonnés de voir un avion ou un hélicoptère circuler à basse altitude au cours de la période estivale. Pour tout renseignement concernant le contrôle biologique des moustiques, on peut communiquer avec la Ligne info-moustique, au 1 844 840-8700 ou par courriel à infomoustique@gdg.ca.

Voici quelques conseils pratiques pour éviter de créer des milieux artificiels propices à l'éclosion des moustiques :

- Préparez votre piscine tôt. Une piscine non démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine du mois de mai;
- Ne laissez pas de pneus qui contiennent de l'eau, à l'extérieur;
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe pour éviter l'accumulation d'eau dans le fond;
- Videz ou retournez vos brouettes, seaux et autres objets pouvant contenir de l'eau.

Tous les récipients contenant un fond d'eau peuvent produire plusieurs centaines de moustiques tous les sept ou huit jours.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006.



Le balayage des rues et des pistes cyclables a débuté

Pour l'horaire prévu par secteur, rendez-vous au mirabel.ca



Concours « Meilleur recycleur » 2021

Le Service de l'environnement est fier de présenter la première édition du concours « Meilleur recycleur »! Entre le 17 mai et le 14 août prochain, le bac bleu des participants sera évalué aléatoirement par un agent de sensibilisation à l'environnement. Les participants devront donc laisser leur bac accessible en tout temps afin que les agents puissent faire l'évaluation du contenu sur place.

La note de 100 % sera attribuée au bac parfait n'ayant aucun contaminant. Partant de ce critère, des points seront enlevés par contaminant retrouvé. Des points bonis pourront également être ajoutés, selon la qualité du tri et des matières retrouvées. Un ruban d'évaluation sera laissé sur la poignée du bac afin de renseigner les participants sur leur performance.

Selon une moyenne de la performance estivale, une étoile de bronze, d'argent ou d'or sera attribuée et sera apposée sous forme d'autocollant, à la fin du concours, directement sur la façade du bac bleu. Plusieurs prix seront tirés dans chacune des catégories (or, argent et bronze) ainsi qu'entre le reste des participants ne s'étant pas qualifiés, afin de les remercier de s'être prêtés au jeu.

La date limite pour s'inscrire au concours est le 14 mai 2021. Le formulaire d'inscription ainsi que les conditions d'admissibilité sont disponibles sur le site Internet de la Ville (mirabel.ca). Que les meilleurs trieurs gagnent!

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006.

CONSERVATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



COUCHES LAVABLES

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes de couches lavables, jusqu'à concurrence de 125 \$ par enfant.



PLANTATION D'ARBRES

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un arbre, jusqu'à concurrence de 75 \$. Le nombre d'arbres admissibles varie en fonction du type d'immeuble.



BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un baril ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Subvention correspondant au coût d'achat avant taxes d'un composteur de type rotatif, au sol ou lombricomposteur, ou des pièces servant à sa fabrication, jusqu'à concurrence de 50 \$.



AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

Subvention de 50 % du coût d'achat avant taxes d'un ou de plusieurs hôtels à insectes, nichoirs à chauve-souris ou nichoirs à oiseaux, pour un montant maximal de 75 \$.

PLUSIEURS PROGRAMMES DE SUBVENTION OFFERTS AUX MIRABELLOIS

Le Service de l'environnement est heureux d'annoncer que cette année, en plus du programme de subvention pour les couches lavables, quatre autres programmes sont offerts aux Mirabellois : le programme incitatif pour la plantation d'arbres, le programme de barils récupérateurs d'eau de pluie, le programme de composteurs domestiques ainsi que le programme de subvention pour l'aménagement faunique.

Pour connaître les conditions complètes d'admissibilité et remplir les formulaires en ligne, consultez le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : mirabel.ca/subventions.



Réglementation d'arrosage

Rappels importants



	SYSTÈME D'ARROSAGE	ADRESSE PAIRE	ADRESSE IMPAIRE
HORAIRE RÉGULIER	Automatique (ex. : gicleurs) *détecteur d'humidité obligatoire	6 h à 7 h 30 Mardi et vendredi	6 h à 7 h 30 Lundi et jeudi
	Mécanique (ex. : arrosoir mécanique ou manuel nécessitant l'ouverture ou la fermeture d'un robinet)	21 h à 23 h Mardi et vendredi	21 h à 23 h Lundi et jeudi
NOUVELLE PELOUSE	Automatique (ex. : gicleurs) *détecteur d'humidité obligatoire	6 h à 7 h 30, 15 jours consécutifs Permis obligatoire : 450 475-2006	
	Mécanique (ex. : arrosoir mécanique ou manuel nécessitant l'ouverture ou la fermeture d'un robinet)	21 h à 23 h, 15 jours consécutifs Permis obligatoire : 450 475-2006	

Remplissage de piscine : minuit à 16 h, tous les jours, toutes les adresses

C'est le 15 avril prochain qu'entrera en vigueur le règlement d'arrosage et ce, jusqu'au 15 octobre. Assurez-vous de bien lire les renseignements ci-après.

Tout au long de la période estivale, notre patrouille de surveillance a pour mission de sillonner les rues afin de faire respecter le règlement d'arrosage en vigueur du 15 avril au 15 octobre, pour les abonnés du réseau d'eau municipal, et d'émettre des constats d'infraction aux contrevenants. Les tournées peuvent avoir lieu à toute heure de la journée et de la nuit.

Interdiction d'arrosage

La municipalité peut imposer une interdiction d'arrosage pour prévenir une pénurie d'eau potable et ce, en tout temps. Surveillez les avis qui paraissent dans le bulletin municipal, sur le site Internet et les médias sociaux de la Ville, ainsi que sur les panneaux situés à l'entrée de chaque secteur.

M AVIS

Le système d'alertes citoyennes « M AVIS » est un excellent outil pour être à l'affût des interdictions d'arrosage. Il suffit de vous inscrire sur le site Internet de la Ville et de choisir le mode de communication que vous préférez (texto, appel vocal ou courriel). Vous serez donc informé en tout temps des interdictions d'arrosage et cela vous évitera des amendes.

Nettoyage des entrées ou des véhicules

Il est interdit de laisser ruisseler l'eau en nettoyant le trottoir ou son véhicule. Assurez-vous d'avoir un pistolet à fermeture automatique lors du lavage de votre véhicule.

Remplissage des piscines

Le remplissage des piscines est permis entre minuit et 16 h uniquement.

Pelouse jaune

Évitez d'arroser la pelouse jaune ! Elle est en état de dormance et verdira lors de la prochaine pluie.

Nouvelle pelouse

Dans le cas d'une nouvelle pelouse, un permis d'arrosage est obligatoire pour arroser pendant 15 jours consécutifs, durant les heures autorisées. Il y a une limite d'un seul permis par résidence, par année. Il est important de noter que lors d'une interdiction d'arrosage, l'émission de nouveaux permis d'arrosage est interrompue. Si vous aviez prévu une plantation de végétaux, de l'ensemencement ou la pose de tourbe, pensez à repousser le projet jusqu'au moment de la levée de l'interdiction d'arrosage.

Renseignements et permis d'arrosage : Service de l'environnement, au 450 475-2006, ou par courriel à l'adresse suivante : infoenvironnement@mirabel.ca

JOURNÉE HORTICOLE

La Journée horticole est de retour cette année et elle aura lieu le **samedi 15 mai** prochain. Du compost ainsi que des pousses d'arbres seront distribués aux citoyens dans différents secteurs de la ville.

DISTRIBUTION DE FLEURS

Cette année encore, la très attendue *Vente de fleurs* se transformera en distribution gratuite de fleurs pour les résidents de Mirabel. Cette distribution se fera directement à la voiture, comme l'année dernière, et se tiendra le **samedi 22 mai** prochain.

RESTEZ À L'AFFÛT! PLUS DE DÉTAILS SUR LES HEURES ET LES LIEUX DE DISTRIBUTION SUIVront DANS LA PARUTION DU 28 AVRIL PROCHAIN DU **MIRABEL VOUS INFORME**.



Pose de pneus à domicile et sur la route

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel tient à faire un rappel important, en cette période de changements de pneus. Toute personne physique ou morale qui n'a pas de place d'affaires sur le territoire de Mirabel et qui offre des services, ou qui fait des travaux de changement de pneus à domicile et sur la route, doit au préalable obtenir un permis à cet effet.

Quelques points à retenir :

- Le coût de ce permis est établi à 1500 \$. Le permis ne peut être cédé à qui que ce soit puisque les droits conférés par celui-ci sont personnels au détenteur;
- Le permis est valide pour une période d'un an et le détenteur doit, lors de ses activités, le porter sur lui afin qu'il soit facilement visible;
- Les travaux de pose de pneus ne doivent en aucun temps se faire sur la voie publique;
- Il est interdit d'effectuer les travaux dans un endroit public le dimanche ainsi que du lundi au samedi, entre 17 h et 8 h.

Renseignements : Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007 ou par courriel à l'adresse suivante : info.urbanisme@mirabel.ca.



Remisage et stationnement des véhicules récréatifs

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite rappeler aux citoyens les normes à respecter concernant le remisage et le stationnement de véhicules récréatifs (roulotte, maison motorisée, bateau, etc.) sur une propriété résidentielle :

- Un seul véhicule récréatif peut être remisé ou stationné sur une propriété résidentielle.
- Le remisage ou le stationnement est permis en tout temps en cour latérale ou arrière, conditionnellement au respect d'une marge minimale de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites de la propriété.
- Le remisage ou le stationnement est permis en cour avant, seulement pour la période du 1^{er} mai au 15 novembre. Une marge minimale de 2 mètres (6,6 pieds) de la bordure de rue doit alors être respectée, ainsi qu'une distance de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites latérales du lot.
- L'entreposage d'équipements de récréation de plus de dix (10) mètres de longueur est interdit.
- Enfin, il est interdit en tout temps d'habiter un équipement ainsi remisé ou stationné.

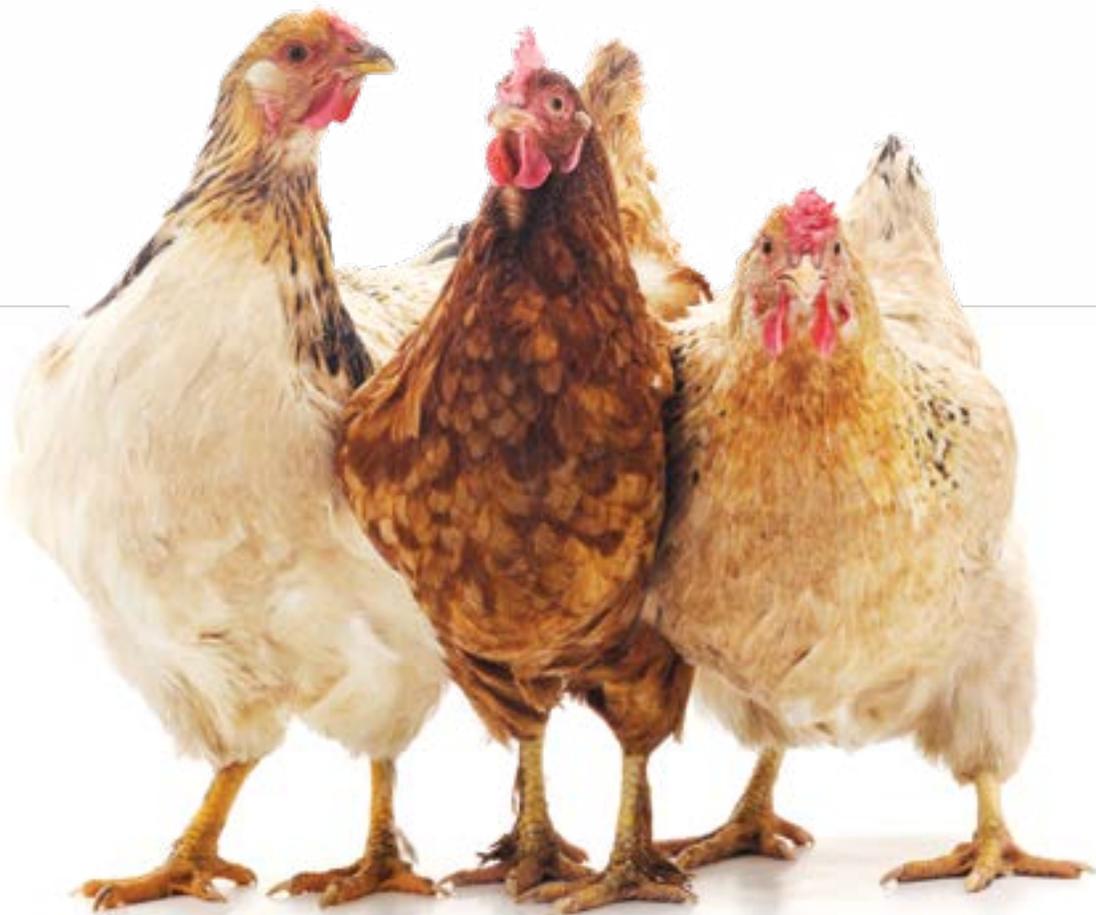


Sécurité des piscines résidentielles

Le contexte de pandémie a amené une explosion du nombre de nouvelles piscines dans la dernière année et la tendance semble se confirmer pour l'année 2021. À l'approche de la période estivale, vous serez peut-être tenté vous aussi de réaménager votre cour en remplaçant votre piscine existante ou en effectuant l'installation d'une nouvelle. Bien que nous ayons maintes fois publié des articles sur la sécurité des piscines, la Ville de Mirabel souhaite réitérer l'importance de bien protéger l'accès à toute piscine résidentielle. Sachez que ces mesures de protection de l'accès jouent un rôle important dans la prévention de la noyade.

La réglementation municipale, selon le type de piscine (hors-terre, démontable, semi-creusée ou creusée), fixe des normes pour assurer une protection adéquate de l'accès aux piscines résidentielles. L'obtention d'un permis est d'ailleurs nécessaire pour en effectuer l'installation.

Avant de planifier vos travaux, contactez le Service de l'aménagement et de l'urbanisme afin de connaître les normes en vigueur et ainsi vous assurer que votre piscine respecte les règles d'implantation et de sécurité. On peut joindre ce Service par téléphone, au 450 475-2007, ou par courriel à l'adresse suivante : info.urbanisme@mirabel.ca.



Garde de poules en milieu urbain

Avec l'arrivée du printemps, certains citoyens auront peut-être envie d'adopter quelques poules. Sachez qu'il est permis, à l'intérieur des périmètres urbains, de garder des poules sur tout terrain occupé par une résidence unifamiliale isolée, en respectant les conditions suivantes :

- Un maximum de trois poules par terrain;
- Aucun coq n'est autorisé;
- Un poulailler et un parquet sont obligatoires et doivent être installés en marge arrière, à un minimum de 2 mètres des limites du terrain, à 1 mètre de l'habitation et de tout bâtiment accessoire;
- Le poulailler doit avoir une superficie maximale de 10 mètres carrés et une hauteur maximale de 2,5 mètres;
- Il est interdit de garder les poules à l'intérieur de la résidence;
- La garde de poules ne doit mener en aucun temps à la vente de produits (œufs, viande, fumier, etc.);
- Le site de garde doit être maintenu dans un état de propreté en tout temps;
- Lorsque l'activité de garde de poules cesse, le poulailler et son parquet doivent être démantelés sans délai.

À noter qu'un permis est requis avant l'installation d'un poulailler. Vous devrez alors fournir un plan d'implantation ainsi qu'un plan de construction. Il vous est possible de faire votre demande de permis en ligne, au mirabel.ca. Le coût du permis est de 25 \$.

Renseignements : Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007 ou par courriel à l'adresse suivante : info.urbanisme@mirabel.ca.

Réclamations liées à un terrain endommagé

Le Service de l'équipement et des travaux publics désire informer la population que la date limite pour signaler qu'un terrain a été endommagé par les opérations de déneigement est le 1^{er} mai 2021.

Pour obtenir réparation, les citoyens doivent appeler au Service de l'équipement et des travaux publics afin de signaler les dommages. Par la suite, une requête sera transmise à l'entrepreneur qui a effectué le déneigement car il est de sa responsabilité de réparer les dommages qui ont été causés à la propriété du citoyen.

Les entrepreneurs ont habituellement jusqu'au 1^{er} juin pour procéder aux travaux de réparation. En raison de l'imprévisibilité qu'amène le contexte de pandémie, les délais pourraient cependant être plus longs.

Pour toutes questions ou demandes de suivi après ce délai, vous pouvez vous adresser au Service de l'équipement et des travaux publics par téléphone, au 450 475-2005, par courriel à l'adresse info_tp@mirabel.ca, ou par l'entremise des requêtes en ligne.



60+
ans



Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous en ligne pour vous faire vacciner contre la COVID-19.

Votre gouvernement

Quebec.ca/vaccinCOVID

Québec

DEUX TYPES DE CAMPS DE JOUR | INSCRIPTION À LA SEMAINE

RÉCRÉ-O-CAMPS PARC RÉGIONAL
DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

DU 28 JUIN AU 20 AOÛT 2021

CAMPS DE JOUR

DE MIRABEL

(CAMPS FERMÉS LE 1^{ER} JUILLET)



INSCRIPTION
EN LIGNE
SEULEMENT
DU 3 AU 7 MAI

LA VILLE DE MIRABEL A MIS EN PLACE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR RESPECTER TOUTES LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN VIGUEUR.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Afin de respecter les mesures sanitaires et d'éviter les éclosions, nous vous demandons d'inscrire votre enfant selon le secteur de votre résidence. Dans le cas d'une garde partagée de l'enfant, nous vous suggérons de déterminer un secteur central et d'y inscrire votre enfant pour toute la durée de la participation aux camps.

Site Internet : mirabel.ca/campsdejour

Courriel : camp@mirabel.ca

Téléphone : 450 475-8656

IMPORTANT AVANT LE 3 MAI

Assurez-vous d'avoir votre code d'utilisateur et mot de passe. Il est important que les renseignements de votre dossier « famille » soient à jour. Vous n'avez pas de dossier « famille »? Appelez-nous dès maintenant au 450 475-8656.

Prendre note qu'en raison de la Covid-19, il pourrait y avoir des changements de site. Si de tels changements s'avèrent nécessaires, nous vous aviserons le plus rapidement possible.

DEUX TYPES DE CAMPS DE JOUR

INSCRIPTION À LA SEMAINE

RÉCRÉ-O-CAMPS

Ce programme est offert aux enfants âgés de 5 à 13 ans (maternelle complétée). Exceptionnellement, les enfants ayant complété une maternelle 4 ans pourront être admis dans ce programme avec une preuve à l'appui.

À proximité des lieux de résidences, répartis sur plusieurs sites dans 5 secteurs de la ville, les RÉCRÉ-O-CAMPS sont offerts aux jeunes qui auront la chance de vivre une expérience de camp à travers différentes thématiques à chaque semaine en explorant des activités sportives, artistiques, scientifiques et ludiques.



Tarifs et horaire des RÉCRÉ-O-CAMPS

Coût : 75 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification s'applique. Des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants.

Horaire :
9 h à 16 h



Service de garde

Coût : 50 \$ / semaine / enfant

(politique familiale de tarification non-applicable)

Horaire : 7 h à 9 h
et 16 h à 18 h

NOUVELLE FORMULE !

Programme d'aspirants-moniteurs

Le programme aspirants-moniteurs s'adresse aux ados de 13 à 15 ans (1^{ère} année de secondaire complétée ou avoir 13 ans au 30 septembre 2021) qui désirent se préparer à devenir un(e) futur(e) animateur(trice). Ce programme sera offert dans les îlots jeunesse des secteurs de Saint-Augustin et de Saint-Janvier uniquement et les animations auront lieu dans les RÉCRÉ-O-CAMPS seulement.

Coût : 225 \$ pour tout l'été (inclus deux chandails)

Horaire : 28 juin au 20 août de 9 h à 16 h

RÉCRÉ-O-CAMPS

	SECTEURS DE SAINT-AUGUSTIN ET DE SAINTE-SCHOLASTIQUE		SECTEUR DE SAINT-JANVIER			SECTEURS DE SAINT-CANUT ET DE MIRABEL-EN-HAUT	SECTEURS DU DOMAINE-VERT NORD ET DU DOMAINE-VERT SUD	SECTEURS DE SAINT-BENOÎT ET DE SAINT-HERMAS
	Centre culturel du complexe Jean-Laurin	École des Blés-Dorés	Centre culturel du complexe du Val-d'Espoir	École du Parchemin	École à l'Unisson	Centre culturel Patrick-Lepage	Centre culturel du Domaine-Vert Nord	Centre culturel Saint-Benoît
PLACES DISPONIBLES	140 places	100 places	120 places	80 places	40 places	140 places	140 places	40 places
SEMAINE 1 28 juin au 2 juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	Mythes et légendes							
SEMAINE 2 5 au 9 juillet	Les olympiades en folie							
SEMAINE 3 12 au 16 juillet	Les enquêteurs							
SEMAINE 4 19 au 23 juillet (Vacances de la construction)	Il était une fois...							
SEMAINE 5 26 au 30 juillet (Vacances de la construction)	Le monde à l'envers							
SEMAINE 6 2 au 6 août	Un monde de traditions							
SEMAINE 7 9 au 13 août	L'univers du savant fou							
SEMAINE 8 16 au 20 août	Carnet de voyage							

La description des thématiques est disponible sur le site Web de la Ville.
mirabel.ca/campsdejour

PARC RÉGIONAL DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

Ce programme est offert aux enfants âgés de 5 à 13 ans (maternelle complétée*) et se déroule sur le site du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière. Les enfants sont voyagés en autobus de leur secteur de résidence jusqu'au parc. Dans cette formule, les jeunes pourront expérimenter des activités de plein air, sportives, culturelles et aquatiques à travers de nouvelles thématiques chaque semaine. Lors du transport en autobus, certaines règles seront appliquées afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur:

EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNÉE, EN RAISON DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR, AUCUN SERVICE DE GARDE NE POURRA ÊTRE OFFERT POUR LES ENFANTS INSCRITS À CE PROGRAMME. CÉPENDANT, VOS ENFANTS SERONT PRIS EN CHARGE DE 8 H À 16 H 30.

- Le port du couvre-visage et/ou d'un masque de procédure sera **obligatoire** pour tous les enfants. Il est de la responsabilité du parent de fournir un couvre-visage et/ou masque de procédure à son enfant.
- Les enfants seront assis 2 par banc;
- Les places des enfants seront attitrées pour toute la semaine, aucun changement ne pourra être fait;

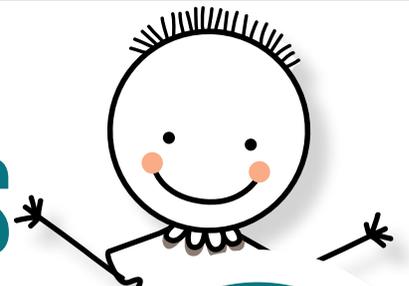
* Par mesure de sécurité, il ne sera pas possible d'accueillir les enfants de la maternelle âgés de 4 ans, au camp du Bois-de-Belle-Rivière.

Tarifs

Coût : 85 \$ / semaine / enfant

La politique familiale de tarification s'applique. Des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants.

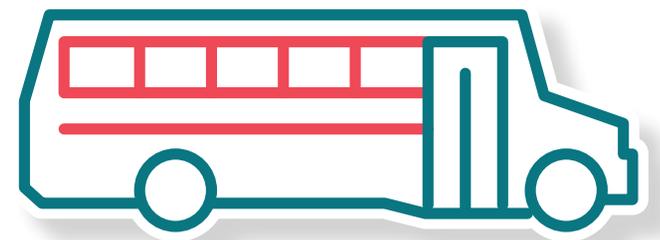
LES THÉMATIQUES



La description des thématiques est disponible sur le site Web de la Ville. mirabel.ca/campsdejour

SEMAINE 1 28 juin au 2 juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	Animaux fantastiques
SEMAINE 2 5 au 9 juillet	Sportmania
SEMAINE 3 12 au 16 juillet	Au pays imaginaire
SEMAINE 4 19 au 23 juillet (Vacances de la construction)	Voyage à travers le temps
SEMAINE 5 26 au 30 juillet (Vacances de la construction)	Les aventuriers de la nature
SEMAINE 6 2 au 6 août	Les cités d'or
SEMAINE 7 9 au 13 août	Splash!
SEMAINE 8 16 au 20 août	À l'école des sorciers

LIEUX DES POINTS DE CHUTE POUR LE TRANSPORT EN AUTOBUS



LES DÉPARTS DANS LES SECTEURS SONT À 8 H ET LES RETOURS À 16 H 30

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN	SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE	SECTEUR DE SAINT-JANVIER	SECTEUR DE SAINT-CANUT	SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD
Stationnement du complexe Jean-Laurin 8475, rue Saint-Jacques	Stationnement de l'Édifice Landry 9945, rue de Belle-Rivière	Stationnement de l'école secondaire Mirabel 17777, rue du Val-d'Espoir	Stationnement de l'école Saint-Anne 9984, boul. de Saint-Canut	Stationnement du parc des Intendants 17525, rue Jacques-Cartier
SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT	SECTEUR DU DOMAINE-VERT SUD	SECTEUR DE SAINT-BENOÎT	SECTEUR DE SAINT-HERMAS	
Stationnement du parc de la Montagne 16655, rue des Quatre-Saisons	Stationnement du parc des Champions 17475, rue du Grand-Prix	Stationnement du centre culturel Saint-Benoît 8175, rue Dumouchel	Stationnement du centre culturel Honorius - Lafond 4305, rue Lalande	

Guide du parent

Le guide du parent fourni plus d'informations détaillées sur l'ensemble du fonctionnement des camps de jour. Celui-ci sera disponible dès les premiers jours de juin, sur le site Web de la Ville, au mirabel.ca/campsdejour.



INSCRIPTIONS

Prendre note que tous les programmes de camps de jour s'adressent uniquement aux résidents de la Ville de Mirabel.

EN LIGNE SEULEMENT : du 3 mai, 9 h au 7 mai, midi
(mirabel.ca/campsdejour)

APRÈS LE 7 MAI, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE.

Lors de l'inscription, vous devez avoir en votre possession les informations suivantes :

- Le numéro d'assurance sociale du (des) parent(s), afin d'obtenir le relevé 24 à la fin de l'année;
- Le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration de la carte de l'enfant;
- Trois numéros de téléphone en cas d'urgence;

MODE DE PAIEMENT :

- Par carte de crédit seulement (Visa ou MasterCard);

2 MODALITÉS DE PAIEMENTS POSSIBLES :

- Un versement : totalité du coût de l'inscription prélevé au moment de l'inscription;
- Deux versements : le premier 50 % du coût de l'inscription prélevé au moment de l'inscription et le second 50 % du coût de l'inscription prélevé automatiquement sur la carte, un mois après la date du premier paiement.



POLITIQUES

L'ensemble des politiques sur les annulations, les remboursements, les frais de retard ainsi que la politique comportementale pour les camps de jour de la Ville est disponible sur le site Web de la Ville, à mirabel.ca/campsdejour.

Il est fortement recommandé d'en prendre connaissance avant de procéder à l'inscription de votre enfant à l'un des deux types de camps de jour.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR

Ce programme s'adresse aux enfants de 5 à 13 ans

L'objectif de ce programme est d'offrir un service d'animation dans un milieu sécuritaire aux enfants vivants avec une situation de handicap tout en favorisant une intégration et une inclusion optimale des enfants afin qu'ils puissent participer aux activités régulières offertes dans nos camps de jour.

Prendre note que le service offert par la Ville n'est pas un service de ressources spécialisées.

Pour plus de détails sur le fonctionnement et connaître les modalités d'admissibilité, visitez le mirabel.ca/campsdejour



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La Ville de Mirabel accorde un remboursement et/ou accepte une modification à une inscription, aux parents présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle tel que : rapport médical, perte d'emploi, ordre de la cour, attestation de l'employeur certifiant une modification de la période de vacances et déménagement. Dans ces cas-ci, des frais de gestion de 15% seront retenus pour les semaines de camp annulées et/ou modifiées à celui demandant le remboursement ou une modification, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Ville elle-même.

Sur présentation d'un rapport médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour, un remboursement pourra être effectué moyennant des frais de gestion de 5\$ uniquement.

Babillard

communautaire



RETOUR DU COMITÉ DES AÎNÉS



La Table de concertation communautaire Mirabelloise (TCCM) s'active à la relance de son comité « Aînés en action », grâce à l'apport financier du nouveau Programme Action Aînés du Québec.

Le comité « Aînés en action » est un lieu privilégié où partenaires et organismes peuvent agir sur les différents enjeux touchant les aînés mirabellois. Le comité s'est doté d'un plan d'action qui peut être consulté sur le site de la TCCM, au www.tccdemirabel.com, sous l'onglet « Aînés en action ». Trois axes d'intervention guideront les actions : l'intégration sociale et la protection des aînés vulnérables, l'accessibilité à une nourriture saine ainsi que la lutte à l'âgeisme, à la maltraitance et à l'abus envers les aînés.

Certaines actions et projets seront réactivés, tels R.A.P.I.D. + OR, la remise en place et la création de nouveaux espaces pour les repas communautaires, le rafraîchissement du dépliant informatif portant sur l'ensemble des ressources disponibles pour les aînés sur notre territoire, etc. D'autres projets seront également mis sur pied.

Pour plus de renseignements, on peut contacter Mme Carole Lavallée, chargée de projet et responsable du comité, au 514 594-3370 ou par courriel à l'adresse suivante : projetaine@tccdemirabel.com.

Besoin de transport pour aller vous faire vacciner ?

Les Centres d'action bénévoles (CAB) de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache sont là pour vous !

Pour les secteurs de Saint-Janvier, Saint-Canut, Domaine-Vert Nord, Domaine-Vert Sud et Mirabel-en-haut : CAB de Saint-Jérôme, au 450 432-3200

Pour les secteurs de Saint-Augustin, Sainte-Monique, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique, Saint-Hermas et Petit-Saint-Charles : CAB Les Artisans de l'aide de Saint-Eustache, au 450 472-9540

LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS !



www.couriranotresante.com



DU 1^{ER} AU 30 MAI 2021

EXPO

COMITÉ DES ARTS

DE SAINT-BENOÎT

EXPOSITION VIRTUELLE

artstbenoit.ca

Une exposition virtuelle pour le Comité des arts de Saint-Benoît

Cette année, c'est en mode virtuel qu'aura lieu l'Exposition du Comité des arts de Saint-Benoît, en raison du contexte actuel de pandémie et des mesures sanitaires en découlant. À cet effet, les membres du Comité ont travaillé dans les dernières semaines à l'élaboration d'un site Internet qui permettra, entre autres, la tenue de cette exposition virtuelle.

Un appel a été lancé aux artistes de Mirabel et de la région afin qu'ils soumettent une toile chacun pour l'exposition. Exceptionnellement, ces derniers auront ainsi accès gratuitement à cette vitrine pour l'année 2021.

L'exposition virtuelle se déroulera du 1^{er} au 30 mai prochain, sur le site artstbenoit.ca. Chaque visiteur virtuel pourra participer à un fabuleux concours lui donnant la chance de remporter des prix à l'effigie de la Ville de Mirabel. Pour sa part, le grand gagnant obtiendra une bourse de 500 \$ afin de procéder à l'achat d'une ou de plusieurs œuvres présentées lors de cette exposition.

Surveillez les réseaux sociaux de la Ville ainsi que la prochaine édition du *Mirabel vous informe* pour connaître tous les détails!

Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par courriel à l'adresse suivante : loisirs@mirabel.ca, ou en composant le 450 475-8656.

Deux Mirabellois reçoivent une bourse des Canadiens de Montréal!

La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec (FAEQ) continue à appuyer les meilleurs hockeyeurs et hockeyeuses de la relève grâce à la 14^e édition du Programme de bourses des Canadiens de Montréal. Cette année, ce sont 25 étudiants et étudiantes, athlètes en hockey, qui se sont démarqués par leurs résultats académiques et qui se sont partagés 50 000 \$. Parmi ceux-ci, on retrouve fièrement Mathis Aguilar et Catherine Proulx, tous deux Mirabellois. Voici leur profil :



Mathis Aguilar

16 ans

Bourse de 2000 \$

Soutien à la réussite académique et sportive

- Il est défenseur pour les Vikings de Saint-Eustache.
- Il a obtenu un but et deux passes en trois matchs avec les Vikings, au Challenge midget AAA, en décembre 2019.
- Il a été repêché au 76^e rang par les Islanders de Charlottetown de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ), en 2020.
- Il étudie en 4^e secondaire au programme Sport-études de l'école Saint-Gabriel, à Sainte-Thérèse.
- Mathis est intéressé par le domaine de la finance et voudrait un jour posséder son entreprise. Il désire jouer dans la LHJMQ et rêve de disputer au moins un match dans la Ligue nationale de hockey (LNH).

Catherine Proulx

16 ans

Bourse de 2000 \$

Excellence académique

- Elle est attaquante pour les Étoiles Laurentides-Lanaudière, midget AAA.
- Elle a gagné la médaille d'or avec la formation de Lanaudière à la 54^e finale des Jeux du Québec, présentée à Québec à l'hiver 2019.
- Elle étudie en 5^e secondaire au programme Sport-études de l'école Saint-Gabriel, à Sainte-Thérèse, et a maintenu une moyenne académique de 83 % à la première étape.
- Catherine étudiera en sciences humaines au Collège Champlain-Lennoxville. Animée par le rêve olympique, elle souhaite s'illustrer avec les Cougars au niveau collégial pour ensuite jouer à l'université, tout en étudiant dans un domaine qui lui permettra d'être active physiquement et de travailler en soutien auprès des gens.



Une nouvelle programmation « trippante » aux Îlots jeunesse!

Dès le 12 avril, les jeunes Mirabellois âgés de 8 à 17 ans auront la chance de profiter d'une toute nouvelle programmation d'activités extérieures des plus divertissantes.

Une foule d'activités, tels que des cercles de discussion, des débats, des quiz interactifs, des ateliers d'improvisation, etc., a été planifiée par l'équipe d'intervenants des Îlots jeunesse des différents secteurs. À noter qu'en raison des consignes sanitaires actuelles, aucun sport ni aucune activité physique ne peut être au programme.

De plus, comme les mesures en vigueur présentement n'autorisent que huit jeunes par activité, par lieu, par soir, nous vous encourageons à vous inscrire rapidement. Ça vous intéresse? Consultez les pages Facebook des différents Îlots.

Îlot jeunesse Saint-Augustin

8503, rue Saint-Jacques
 ilot.st-aug@mirabel.ca
 450 475-8653, poste 4271
 Intervenant : Maxime

Îlot jeunesse Saint-Benoît

4010, rue Saint-Jean-Baptiste
 ilot.st-ben@mirabel.ca
 450 475-8653, poste 4270
 Intervenant : Michael

Îlot jeunesse Saint-Janvier

13908, boul. du Curé-Labelle
 ilot.st-jan@mirabel.ca
 450 475-8653, poste 4272
 Intervenant : Matthieu

Îlot jeunesse Saint-Canut

9625, boul. de Saint-Canut
 ilot.st-can@mirabel.ca
 450 475-8653, poste 4274
 Intervenante : Sabrina

Renseignements: M. Julien Cyr, coordonnateur du Virage Jeunesse, j.cyr@mirabel.ca ou par téléphone au 450 475-8656, poste 4268.

Félicitations à Mathis et à Catherine!

La Ville de Mirabel vous souhaite beaucoup de succès dans votre parcours.

Politique de reconnaissance

La Ville de Mirabel s'est dotée d'une politique de reconnaissance, se basant sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale.

Au fil des éditions, elle entend donc reconnaître l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.



Claude Giroux

Embauché le 1^{er} janvier 1986
Pompier – Chef de district
Service de la sécurité incendie



Yvano Poudrier

Embauché le 4 avril 1991
Inspecteur des bâtiments
Service de l'aménagement
et de l'urbanisme



Brigitte Farmer

Embauchée le 22 février 1996
Adjointe administrative
Service de la sécurité incendie



Louis Legault

Embauché le 12 mars 2001
Capitaine aux incendies
Service de la sécurité incendie



Line Maltais

Embauchée le 26 février 2001
Inspectrice en bâtiment
Service de l'aménagement
et de l'urbanisme



François Laberge

Embauché le 8 janvier 2006
Pompier
Service de la sécurité incendie

5 ans de service

Robert Oligny

Embauché le 19 janvier 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Sébastien Caron

Embauché le 20 janvier 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Dan Rousseau

Embauché le 21 janvier 2016
Pompier
Service de la sécurité incendie

Franck Lenoble

Embauché le 1^{er} février 2016
Contremaître aux bâtiments
Service de l'équipement et des travaux publics

Éric Lauzon

Embauché le 4 février 2016
Technicien en administration de systèmes
Service des technologies de l'information

Serge Francoeur

Embauché le 15 février 2016
Conseiller en développement des entreprises
Mirabel économique

Christine Chartier

Embauchée le 7 mars 2016
Directrice
Service de l'équipement et des travaux publics

Francis Chouinard-Therrien

Embauché le 7 mars 2016
Technicien en support informatique
Service des technologies de l'information

France Rochon

Embauchée le 9 mars 2016
Commis à la bibliothèque
Service de la bibliothèque

Charlène Fortin

Embauchée le 29 mars 2016
Adjointe administrative
Service de police

30 ans de service

Nathalie Legault

Embauchée le 4 mars 1991
Trésorière adjointe
Service de trésorerie

15 ans de service

Suzette Bertrand

Embauchée le 23 janvier 2006
Concierge
Service de l'équipement et des travaux publics

20 ans de service

Karine Bazinet

Embauchée le 22 janvier 2001
Sergent-détective
Service de police

10 ans de service

Isabelle Racette

Embauchée le 8 mars 2011
Agente de bureau
Service de l'équipement et des travaux publics

Merci!

CHEF AUX OPÉRATIONS

Service : Sécurité incendie
 Domaine d'emploi : Sécurité incendie
 Statut : Cadre intermédiaire
 Nombre de postes : 2
 Numéro de concours : J0321-1665
 Date d'affichage : Le 1^{er} avril 2021
 Date de fin d'affichage : Le 21 avril 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques qui agiront à titre de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie.

Relevant du directeur adjoint du Service de la sécurité incendie, le titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités des opérations incendies conformément aux orientations de la direction et aux lois et règlements en vigueur. De plus, il participe à l'élaboration des directives et procédures du Service ainsi qu'à la préparation du budget. De façon plus spécifique, il doit :

- assurer le commandement des opérations;
- gérer les ressources humaines et matérielles;
- évaluer le rendement du personnel sous sa direction;
- rédiger tous les rapports nécessaires à sa tâche;
- assurer l'application des normes de santé et sécurité au travail;
- participer, en collaboration avec le responsable du programme de maintien des compétences, au développement et à la coordination du programme;
- participer, en collaboration avec le responsable à la prévention, à l'application du programme de visites résidentielles;
- s'assurer de l'entretien des casernes;
- effectuer toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie ou la certification Pompier 2;
- détenir la certification d'Officier 2;
- avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience à titre de pompier au sein d'un service d'incendie;
- avoir un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste d'officier aux opérations;
- posséder un permis de conduire de classe 4A valide;
- avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques Word, Excel, Outlook et la connaissance de BeeOn est un atout;
- faire preuve de leadership, d'autonomie, de jugement et avoir une bonne gestion des priorités;
- avoir une bonne capacité décisionnelle et d'analyse.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est réparti de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine. À la demande de la direction, le chef aux opérations peut être appelé à répondre à des appels d'urgence à l'extérieur des heures de travail, et ce, sans rémunération.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

SURVEILLANT DE CHANTIERS

Service : Aménagement et urbanisme
 Domaine d'emploi : Urbanisme
 Statut : Personne salariée temporaire
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0321-1574
 Date d'affichage : Le 5 avril 2021
 Date de fin d'affichage : Le 21 avril 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de surveillant de chantiers à titre de personne salariée temporaire au Service de l'aménagement et de l'urbanisme pour une durée d'environ six (6) mois à compter du début du mois de mai 2021.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- effectue la surveillance des chantiers de remblai sur l'ensemble du territoire de la Ville, en valide leur conformité, veille à leur bon déroulement et arrête les travaux s'ils sont non conformes;
- répertorie les infractions en regard des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville;
- remet les informations recueillies de ses diverses surveillances aux inspecteurs des bâtiments pour traitement;
- représente la Ville auprès des citoyens et de divers intervenants;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou en aménagement et urbanisme (notez que le défaut de posséder la formation requise pourrait être compensé par de l'expérience sur le terrain pertinente à l'emploi);
- posséder moins d'une (1) année d'expérience pertinente;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- aptitude à travailler avec le public en faisant preuve de diplomatie, de tact et de professionnalisme;
- faire preuve de rigueur, d'autonomie et avoir le sens de l'initiative.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Les heures de travail sont de quarante (40) heures par semaine réparties du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

SECRÉTARIAT - BANQUE DE CANDIDATURES

Service : Ressources humaines
 Domaine d'emploi : Soutien administratif et travail de bureau
 Statut : Personne salariée temporaire
 Nombre de poste : 0
 Numéro de concours : J0321-1530
 Date d'affichage : Le 30 mars 2021
 Date de fin d'affichage : Le 30 avril 2021

NATURE DU TRAVAIL :

Le présent concours vise à constituer une banque de candidatures en vue de combler des postes à titre de secrétaire administrative, d'agent de bureau ou de commis de bureau pour tout remplacement ou surcroît de travail à venir au sein de la Ville. Notez que votre candidature sera prise en considération lors de besoins futurs.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste :

- assure la gestion des dossiers administratifs, reçoit et achemine les appels téléphoniques, fournit les renseignements généraux;
- exécute une variété de travaux cléricaux comportant du traitement de textes, la création de formules de tout genre ainsi que la saisie de données informatiques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- pour agir à titre de secrétaire administrative : détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en bureautique ainsi qu'un minimum de deux (2) années d'expérience ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum de six (6) années d'expérience;
- pour agir à titre d'agent de bureau ou de commis de bureau : détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum d'une année (1) d'expérience pertinente;
- habileté et rapidité pour l'utilisation des logiciels Word et Excel;
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- faire preuve de minutie;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie, entregent et dynamisme.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE - VOLET ANIMATION (PERSONNE SALARIÉE À TEMPS PARTIEL)

Service : Bibliothèque
 Domaine d'emploi : Bibliothèque
 Statut : Personne salariée à temps partiel
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0321-1500
 Date d'affichage : Le 6 avril 2021
 Date de fin d'affichage : Le 21 avril 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée à temps partiel au poste de commis à la bibliothèque - volet animation au Service de la bibliothèque.

Relevant de la directrice du service, le titulaire :

- assure la préparation et l'animation d'activités scolaires et culturelles;
- assure l'ensemble des tâches nécessaires à la diffusion des documents;
- accueille, oriente et renseigne le lecteur;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- posséder un minimum de six mois d'expérience pertinente;
- démontrer un intérêt marqué pour le domaine de la culture générale;
- être disponible à travailler le jour, le soir et les fins de semaine ainsi que dans plusieurs points de services, écoles ou bâtiments de la Ville;
- bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook;
- connaître le logiciel informatique de bibliothèque Symphony est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que dynamisme, courtoisie, entregent et diplomatie;
- détenir un permis de conduire valide.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire est en fonction de la programmation établie pour l'animation et de la banque d'heure attribuée à ce poste.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



POUR POSTULER

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

DERNIÈRE CHANCE!

Les candidatures peuvent être reçues jusqu'au 21 avril!

Directeur général adjoint

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Nature du travail :

En collégialité avec le directeur général, vous serez responsable d'assurer la planification, l'organisation, la direction et le contrôle d'une partie des activités municipales conformément aux orientations, objectifs et priorités déterminés par le conseil municipal. Vous devrez vous assurer que les services qui seront sous votre responsabilité, assurent une gestion optimale des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. La rapidité d'action, la qualité, la simplicité et le respect des règles et des personnes doivent caractériser vos actions. Une participation active est requise pour la préparation du budget annuel et du programme triennal d'immobilisations ainsi que leur suivi.

Assisté par des ressources de l'interne et de l'externe, vous êtes le gestionnaire principal des différentes infrastructures municipales. À cet effet, vous dirigerez et superviserez les directeurs des services reliés au développement et à la vie active de Mirabel. Les Services suivants relevaient de la titulaire précédente, mais le tout sera à discuter avec le directeur général: Génie, Environnement, Travaux publics, Loisirs et vie communautaire, Culture et Technologies de l'information. Vous devrez soumettre des rapports et données au

directeur général et au conseil municipal à des fins d'information et de prises de décisions.

Visionnaire et fin négociateur, votre sens politique, votre sens stratégique, votre capacité d'innovation pour réaliser avec efficacité les mandats confiés, votre rigueur de gestion, votre expertise, votre sens des communications et votre leadership sont notamment reconnus par vos actions et réalisations passées. Vous devrez assumer les responsabilités et obligations du directeur général en son absence.

Exigences :

Diplômé universitaire en génie, environnement ou urbanisme, le tout combiné à une formation en administration. Le gestionnaire recherché possède un minimum de dix (10) années d'expérience dont cinq (5) années d'encadrement supérieur dans un milieu municipal. Toute autre combinaison d'études et d'expérience pertinente pourra être considérée.

Le candidat devra établir sa capacité à offrir une grande disponibilité, une discrétion et une crédibilité ainsi que celle de mobiliser avec efficacité et loyauté.

Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville pour les postes de cadres supérieurs.

Fournir un curriculum vitae ainsi que tout document permettant au comité de sélection d'apprécier la candidature en fonction des exigences du poste au plus tard le 21 avril 2021, sous l'onglet *Services › Services en ligne › Postuler en ligne* du site internet de la Ville de Mirabel au www.mirabel.ca.

On  y travailler!



AVIS D'APPEL D'OFFRES

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE DE TYPE VÉHICULE D'ÉLÉVATION

N/RÉF : G6 112 U3 N01939 (2021-028)

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour l'acquisition d'un camion incendie de type véhicule d'élévation

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 10 mai 2021 au Service du greffe, à 11 h** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca, au plus tard le 21 avril 2021, sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site Internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Simon Harvey, responsable de l'appel d'offres, au 450 475-2063.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 10 mai 2021 à 18 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Rue Marin (lots 3 495 555 et 3 491 126 du cadastre du Québec) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 17-02-2021)

Demande numéro 2021-009, formulée le 14 janvier 2021, par « Carole Allaire et Ronald Théorêt », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamiliale isolé ayant une marge avant de 4,57 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant minimale de 6 mètres;
- un logement supplémentaire ayant en façade un accès distinct de celui du logement principal, alors que le règlement de zonage U-2300 prévoit qu'un seul accès au logement peut être visible de la façade et doit également permettre d'accéder au logement principal;
- un logement supplémentaire ayant un accès privé situé en façade sans être dissimulé, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que tout accès privé à un logement supplémentaire situé en façade soit dissimulé par une clôture ou un écran d'intimité opaque d'une hauteur minimale de 2,0 mètres,

le tout tel qu'il appert plan de construction, préparé par Denis Binette, technologue, daté de février 2021, déposé le 30 mars 2021.

Considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 10 mai 2021 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Dérogations mineures
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 7 avril 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

REQUÊTES EN LIGNE

Un problème à signaler ?



mirabel.ca

 VOILÀ!

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO U-2434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-2300 DE FAÇON À PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE « P2-02-02 – ÉCOLE PRIMAIRE » AINSI QUE SES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DANS LA ZONE P 10-50

Municipalité
Mirabel

Scrutin du
2021 | 05 | 16
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Suzanne Mireault, greffière, que la liste référendaire, a été déposée au bureau de la municipalité.

☞ **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

Peut être inscrite sur la liste référendaire toute personne physique qui, le 1^{er} mars 2021 :

- est domiciliée dans le secteur concerné, et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- est majeure le jour du scrutin le **16 mai 2021**;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire toute personne physique ou morale¹ qui est, depuis au moins douze mois le 1^{er} mars 2021, soit :

- ❖ **propriétaire unique d'un immeuble** dans le secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée dans le secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;
- ❖ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** dans le secteur concerné à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble dans le secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné ayant la valeur foncière ou locative la plus élevée.

- ❖ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** dans le secteur concerné à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné, le 1^{er} mars 2021;

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée dans le secteur concerné, le demandeur doit indiquer sur le formulaire, l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit joindre une copie de deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

Les demandes d'inscription, de radiation ou de correction doivent être adressées par écrit à la commission de révision du 14 avril au 19 avril 2021 inclusivement, la commission siégeant à huis clos en raison du contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement.

L'adresse pour faire parvenir une demande écrite est :

Courier : Ville de Mirabel
Commission de révision
Scrutin référendaire Règlement U-2434
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

À cet effet, des formulaires sont disponibles au Service du greffe. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour les obtenir. Nous pourrions vous accompagner pour cibler le formulaire vous convenant et vous accompagner pour le compléter. Les formulaires sont aussi disponibles sur le site Internet de la Ville (mirabel.ca), sous l'onglet Ville, à la page Vie démocratique, section Avis publics.

Croquis du secteur concerné



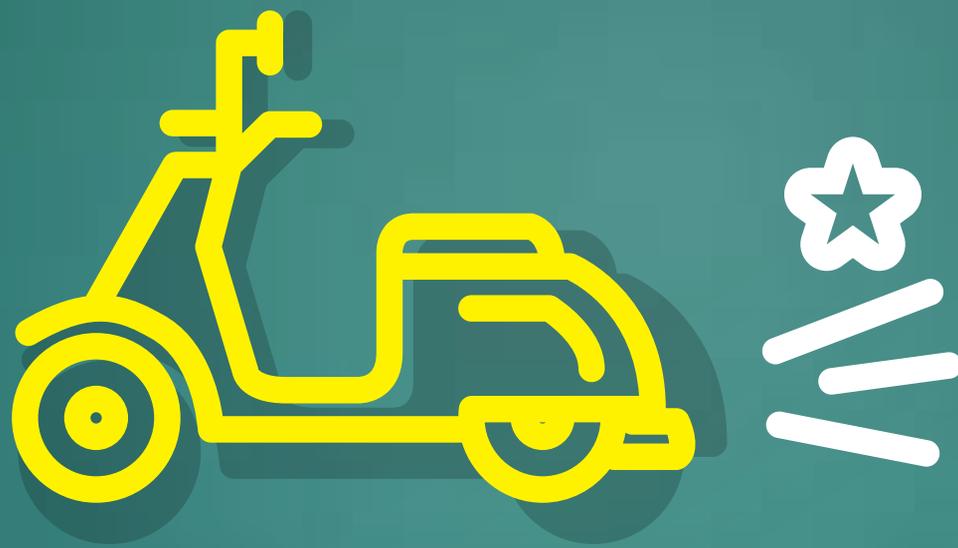
Greffière
Me Suzanne Mireault
Tél. : 450-475-2017
Courriel : greffe@mirabel.ca

Greffier adjoint
Me Nicolas Bucci
Tél. : 450-475-2008, poste 4265
Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 14 avril 2021

Suzanne Mireault, greffière

1. La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.



**UN
BON** **TUYAU**
**POUR
LA** **QUALITÉ DE VIE**
CAMPAGNE CONTRE LES SILENCIEUX BRUYANTS

mirabel.ca/police

